



## Votre mariage au Château de Senaud

Vous souhaitez vous marier et organiser votre week-end

### Horaires

Le Château est privatisé pour votre mariage :

le vendredi de 13h00 à 20h00

le samedi de 9h00 à 5h00 (**arrêt de la musique à 4h00**)

le dimanche de 9h00 à 18h00

### - Descriptif des lieux

#### A l'extérieur :

- le parking,
- la terrasse Sud
- la tente de réception
- le jardin d'agrément
- la tente traiteur de 30m2 avec eau et électricité.

#### A l'intérieur :

- le petit salon pour les enfants uniquement sous surveillance de baby-sitters
- le vestibule et l'escalier pour vos photos
- le grand salon
- une pièce comportant un évier et une armoire réfrigérée pour le brunch, les commodités
- caves aménagées pouvant servir de lieu couvert pour votre cocktail.

### - Matériel mis à disposition (à adapter en fonction du nombre de personne)

- 25 tables rondes diamètre 152cm (8-10 personnes)
- 5 tables rondes diamètre 122cm (jusqu'à 6 personnes)
- 180 chaises "nova" couleur gris anthracite (dans la tente)
- 76 chaises "miami" blanches
- 1 table de mariés (14-16 places)
- 6 tables rectangulaires 183cm x 76cm
- 4 tables rectangulaires 152cm x 76cm
- 15 mange-debout diamètre 81cm.

### - Tarifs (correspond au nombre total de personnes présentes au Château, enfants compris)

jusqu'à 100 personnes	4 300€
de 101 à 160 personnes	4 800€

**Le contrat est envoyé par mail après la visite des lieux sur rendez-vous.**

**La réservation est validée uniquement à réception du contrat signé et du règlement.**

## - Bon à savoir

### Nettoyage et poubelles :

Le locataire s'engage à nettoyer les lieux intérieurs et extérieurs **avant 18h le dimanche**. Il devra prévoir le nécessaire pour le ménage ainsi que des sacs poubelles. Le locataire devra enlever toutes les décorations mises à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur du château. Merci de ne laisser traîner aucun mégots par terre.

Le traiteur est responsable de ses poubelles et doit les évacuer au moment de son départ.

Dans le cas où le locataire apporte ses boissons (champagne, vins, eaux etc.) ainsi que de la nourriture (déjeuner du dimanche etc.), il est responsable de ses bouteilles vides et de ses déchets et devra les évacuer au moment de son départ.

## ATTENTION

**Aucune poubelle ne devra être laissée sur place ni déposée dans les containers du camping situés dans le virage au niveau du pont. Des containers sont disponibles au rond point de la N7.**

### Feux d'artifices « amateur », lanternes chinoises, lâchers de ballons :

Les feux d'artifices vendus en magasins pour les particuliers sont strictement interdits.

Les feux d'artifices professionnels et les lanternes chinoises (sky lantern) sont soumises à réglementation, une autorisation préalable est à demander à la Mairie d'ALBON : 04 75 03 12 71.

Les lâchers de ballons sont autorisés. Il est conseillé de prévenir la Mairie préalablement.

A l'intérieur il est fortement déconseillé d'utiliser des scintillants. Vous pouvez les utiliser à l'extérieur.

### Drone :

Le Château de Senaud autorise l'utilisation de drones par un professionnel avec autorisation et plan de vol.

### Animaux :

Nos amis les animaux ne sont hélas pas acceptés au Château de Senaud. En effet, nous n'avons pas d'espace adapté pour leurs besoins et nos pelouses sont utilisées pour les réceptions.



**Il est interdit de fumer ou de vapoter  
à l'intérieur du château et dans les tentes.**